



HAL
open science

“ La querelle des femmes ou le choc des contraires :
l’engagement des femmes dans la polémique ”

Anne Debrosse

► To cite this version:

Anne Debrosse. “ La querelle des femmes ou le choc des contraires : l’engagement des femmes dans la polémique ”. Maria Teresa Ricci. *Penser les contrastes en Europe au début de l’âge moderne*, 34, Cahiers d’Histoire Culturelle de l’Université de Tours, pp.57-81, 2022. hal-04162028

HAL Id: hal-04162028

<https://hal.science/hal-04162028>

Submitted on 28 Oct 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Anne DEBROSSE

Article paru dans *Penser les contrastes en Europe au début de l'âge moderne*, dir. Maria-Teresa Ricci, *Cahiers d'Histoire Culturelle* de l'Université de Tours, n. 34, 2022, p. 57-81.

La Querelle des femmes ou le choc des contraires : l'engagement des femmes dans la polémique.

Le corpus de la Querelle des femmes est désormais assez bien connu. Il est représentatif, en tout cas, des ressorts qui animent les controverses aux XVI^e et XVII^e siècles et illustre à quel point toute une production à caractère polémique – portant sur des questions philosophiques, statutaires, littéraires... – naît en manière de questionnement face à un changement de société entraînant des modifications dans le statut juridique, politique et social des femmes¹. De façon frappante,

l'espace textuel propre à un discours sur les sexes et leur différence, sur la guerre et la paix qu'ils entretiennent sans cesse, est celui de la littérature. Jusqu'aux temps modernes, seule l'écriture littéraire aborde franchement cette question ; plus même, le rapport entre les sexes occupe une place centrale sur la scène romanesque et poétique (Fraisie, 2001 : 14)

Selon Geneviève Fraisie, en effet, bien que les discours philosophiques aient été émaillés de propos sur les sexes, il ne s'agissait pas d'un objet philosophique : « la différence des sexes n'est pas un philosophème » avant l'apparition de la psychanalyse, moment « du passage de l'acte de la représentation à sa conscience, ainsi à la représentation de la représentation », et tant que les tentatives théoriques ont été reliées à des pratiques politiques, c'est-à-dire à des discours critiques de l'inégalité des sexes – bref, autre chose que faire de la différence des sexes un objet philosophique. Pour notre propos, nous nous concentrerons sur ces tentatives théoriques exécutées au service d'un parti tissant une parole polémique, à travers l'étude d'un corpus de traités philogynes. Il sera donc forcément parcellaire, puisque des traces évidentes de la Querelle des femmes sont lisibles dans la littérature de façon globale. Mais le terrain de la théorie et du traité est particulièrement intéressant pour deux raisons.

D'abord, le questionnement sur la nature des femmes et leur place dans la société prend souvent la forme du contraire au sein d'une polémique vive et rapide qui a duré pendant environ 150 ans (si on prend la fourchette basse, en référence aux bornes postulées par Marc Angenot, 1977), ce qui représente un phénomène nouveau et important : Christine de Pizan, l'initiatrice de cette polémique, s'adresse aux contempteurs du sexe féminin, qui lui répondent. *Amalrici Bouchardi Tης γυναικειας Φύτλης id est Feminei sexus Apologia, adversus Andream Tiraquellum* (1522) est écrit contre le traité d'André Tiraqueau sur le mariage (1513, rééd. 1514), ce dernier réagissant à son tour à l'attaque en faisant paraître une troisième édition de son texte, en 1524, beaucoup plus ambitieuse puisqu'il ne s'agit pas d'un simple remaniement des deux premières ; *Amye de court* (1541) entraîne immédiatement une *Contr'Amye de court* (1541). Idem pour *l'Alphabet de l'imperfection et malice des femmes* (1617) de Jacques Olivier, avec

¹ Voir à ce propos, cités en bibliographie, l'article de Margareth L. King (King, 1990) et d'Éliane Viennot, qui souligne les restrictions des droits et des libertés des femmes en conséquence de mouvement et réformes juridiques, politiques (on exhume, arrange et brandit la loi salique, dont le principe se diffuse ensuite tous les échelons de la société), religieuses (dans les couvents), sociaux (avènement de ce qu'elle appelle un « boom » de l'enseignement supérieure dont sont exclues les femmes jusqu'au milieu du XIX^e siècle, moteur de l'éclosion d'un régime des clercs, totalement masculin ; de la chasse aux sorcières) et culturels (floraison d'une abondante littérature misogyne et contre le mariage, exemplifiée par la partie du *Roman de la Rose* écrite par Jean de Meun, et de traités sur les sorcières). Merci à Claire Lesage pour les références qu'elle m'a apportées.

La défense des femmes contre L'alphabet de leur pretendue malice et imperfection (1617) à laquelle Olivier répond par une *Responce aux impertinences de l'aposté capitaine Vigoureux : sur la défense des femmes* (1617), puis *L'Excellence des femmes, avec leur reponse a l'auteur de l'Alphabet. Accompagnée d'un Docte et Subtil Discours de la Reyne Marguerite sur le mesme sujet a l'Auteur des Secrets moraux* (1618). On pourrait encore allonger la liste de façon significative.

Ensuite, si ces phénomènes commencent à être bien connus, peu de chercheurs se sont interrogés de façon systématique sur la place des femmes elles-mêmes dans la production de traités liés à la Querelle. Des articles s'attachent à telle ou telle autrice ou groupe d'autrices qui auraient investi le champ de la Querelle – mais c'est toujours à l'échelle d'une région ou d'un pays et l'échantillon est mince². Les femmes en sont le sujet principal, pourtant elles sont curieusement absentes pendant longtemps non seulement en tant que rédactrices de traités polémiques, mais aussi, de façon moins nette néanmoins, comme protagonistes fictives des débats mis en scène dans les traités philogynes. Quand on regarde la table des matières d'un des premiers ouvrages de référence sur la question, celui de Marc Angenot (Angenot, 1977), qui recense les auteurs et ouvrages de la Querelle en France, des hommes surtout apparaissent. Marc Angenot précise, lorsqu'il en arrive à Marie de Romieu, qu'elle est

la première femme (si l'on omet Christine de Pizan au XIV^e siècle) à reprendre à son compte les thèses de la supériorité dans un poème didactique intitulé « *L'Excellence de la femme surpasse celle de l'homme* » [...] Rien de plus qu'une versification des ouvrages précédents et notamment du *Paradoxe de Charles Estienne* (1553) que la poétesse semble suivre assez fidèlement. Mais, pour le sexe de son auteur, le poème mérite d'être signalé (Angenot, 1977 : 43).

Marc Angenot passe par ailleurs assez vite sur le Moyen Age et n'évoque pas les raisons du (relatif) silence des femmes dans la Querelle. Dans un deuxième ouvrage fondateur, Ruth Kelso (Kelso, 1978) s'attache à parler de « Women in the Scheme of Things » dans son chapitre 2 (Kelso, 1978 : 5-37), en prenant appui sur des corpus français et italiens essentiellement, un peu anglais, mais elle peine à trouver des championnes des femmes, comme elle le souligne (Kelso, 1978 : 8), à la suite de Torquato Tasso, qui exprime le désir qu'une dame vienne le secourir pendant une joute verbale avec son frère (*Sur le mariage*, 1599) et de Laura Terracina qui se désolait d'être la seule de son sexe à oser parler (*Discorso della Signora Terracina sopra il principio di tutti i canti d'Orlando furioso*, 1549). Éliane Viennot, qui a relancé les études sur la Querelle dans les années 2010, évoque le déséquilibre entre femmes et hommes dans le corpus français et le vide à ce sujet :

les hommes ont participé de manière très majoritaire, même si de très nombreuses femmes y ont contribué, voire y ont initié des tournants majeurs. La chose paraît aller de soi, notamment pour des raisons sociologiques : ils avaient, bien davantage que les femmes, accès à l'éducation et aux réseaux permettant de formuler leur pensée et de la faire connaître.

² Voir notamment les articles issus des colloques organisés par la SIÉFAR, et les textes suivants : DUCHARME Isabelle, « Marguerite Buffet, lectrice de la querelle des femmes », in dir. Brouard-Arends Isabelle, *Lectrices d'Ancien Régime*, Rennes, PUR, 2004, p. 331-340, MAITRE Myriam, « Les précieuses, de la guerre des sexes aux querelles du Parnasse : jalons d'une polémique empêchée », in *Littératures classiques*, 59, 2006 (« La Polémique au XVII^e siècle »), p. 251-264, MALPEZZI PRICE Paola et RISTAINO Christine, *Lucrezia Marinella and the « Querelle des Femmes » in Seventeenth Century Italy*, Madison, Fairleigh Dickinson U. P., 2008, SCHNIEDERS Laura, « La polemica dei sessi: Lucrezia Marinella e Giuseppe Passi », in dir. von Kulesa Rotraud, Perocco Daria et Meine Sabine, *Conflitti culturali a Venezia dalla prima età moderna a oggi*, Bologne, Cesati Ed., 2014, p. 191-206, SHEPHERD Simon, *The Women's Sharp Revenge: Five Women's Pamphlets from the Renaissance*, Londres, Fourth Estate, 1985, SMITH Hannah, « English "Feminist" Writings and Judith Drake's "An Essay in Defense of the Female Sex" (1696) », *The Historical Journal*, t. 44.3, 2001, p. 727-747, TELLE, Émile, *L'Œuvre de Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre et la querelle des femmes*, Toulouse, imprimerie toulousaine Lion et fils, 1937. Pour une bibliographie plus complète sur la « Querelle des Femmes », voir le site de la SIÉFAR, datant de 2009 (<http://siefar.org/visiter-la-querelle-des-femmes/bibliographie/>).

Elle n'a donc guère suscité de réflexion. Ce qui a frappé les observateurs, c'est la violence et les outrances de cette controverse (Viennot, 2013 : 21-22).

Pourtant, elle note à juste titre que des protagonistes féminins sont parfois mis en scène dans les traités français, et l'émergence d'une voix auctoriale féminine dans cette production dans les années 1530-1540. En Italie, il en va différemment, puisque les femmes ne sont présentes ni parmi les autrices, ni parmi les protagonistes fictifs des traités, comme le déplorait Laura Terracina et, avant elle, l'Arioste, qui incitait les femmes, dans son best-seller, le *Roland furieux* (1515), à prendre la plume pour prendre leur propre défense. En Italie, il faut attendre plus particulièrement l'extrême fin du XVI^e siècle pour que des femmes écrivent des traités pour prendre part à la Querelle (Moderata Fonte, Lucrezia Marinella). Comme le précise Éliane Viennot dans son article (Viennot, 2013 : 35-36), le fait que Marguerite de Navarre a développé des propos en faveur des femmes non pas dans un traité, mais dans l'*Heptaméron* (1558), propos distribués entre personnages féminins et masculins, a pu inciter d'autres femmes à le faire, cette fois dans des traités. Éliane Viennot a sans doute raison de dire que la particularité de la France est liée à sa disposition politique, et notamment à l'espèce de centralisation en marche qui visait à l'élaboration d'un État puissant, aux mains du seul roi. La sœur du monarque était donc un exemple plus fort, à l'échelle nationale, qu'une intellectuelle dans une cour ducale italienne, quel qu'en fût le rayonnement. Les recherches ont exhumé des noms de femmes qui ont participé à la Querelle par des traités (quelle que soit leur forme) : Margarete Zimmermann en fait état et soupçonne qu'un certain nombre d'ouvrages anonymes ont pu être écrits par des femmes.

Presque deux cents ans après Christine de Pizan, des intellectuelles, des écrivaines telles que Hélisienne de Crenne, Marie de Romieu, Catherine des Roches, Nicole Estienne et Marie de Gournay interviennent à nouveau dans cette controverse, la rendant ainsi plurivocale. On pourrait même dire qu'une « véritable » querelle des Femmes a lieu seulement lorsque des auteurs des deux sexes y participent (Zimmermann, 1999 : n. p.)

Par ailleurs, il est une chose pas si étrangère que cela à la question, qui a suscité beaucoup de réflexions : les chercheurs se sont beaucoup intéressés à la question de l'auctorialité féminine, montrant à quel point celle-ci n'est pas évidente durant l'Ancien Régime. Pourtant, on sait bien, grâce aux travaux de revalorisation des autrices dans l'histoire littéraire, qu'il y en eut beaucoup, et de façon précoce, en Italie (dans les années 1540) et en France. Si donc les femmes hésitent de moins en moins à prendre la plume en Italie et en France pour écrire de la poésie notamment, néanmoins elles répugnent à entrer en confrontation avec leurs contemporains au sujet d'elles-mêmes, dans des traités proprement dits, quelle que soit leur forme. L'*Heptaméron* n'en est pas un, même s'il est une chambre d'écho et un réservoir d'idées misogynes et, surtout, philogynes – puisque l'on voit bien où penche le cœur de l'autrice. Yvan Jablonka, comme d'autres, repère une rupture dans l'implication des femmes dans le domaine de la polémique (quelle qu'elle soit) à partir de la Révolution française, moment où la violence des débats ne constitue plus un obstacle pour elles :

Ce n'est pas le nombre [d'autrices, brusquement amplifié,] qui fait événement, mais le ton, l'ardeur : les femmes entrent en politique avec violence, en recourant à la controverse, à la polémique, à la revendication, au réquisitoire – autant de genres naguère réservés aux hommes (Jablonka, 2019 : 125).

Il faudrait relier de façon systématique et large ces deux domaines de recherches. Il ne s'agit pas ici de faire ce pont, qui demande un livre plutôt qu'un article. Nous verrons par brefs aperçus quelle est la place des femmes dans cette querelle, comme participantes plutôt que comme modèles exhibés dans les listes de femmes célèbres du passé et du présent, en Italie et en France. Nous verrons qu'elle pose problème dans la pratique du débat, surtout à propos d'elles-mêmes, pendant tous les débuts de la Querelle, que ce soit de façon réelle ou fictionnelle.

Sans revenir sur l'histoire de l'expression « Querelle des femmes³ », il faut rappeler que

³ Sur ce point, on peut se référer à l'excellente synthèse d'Éliane Viennot :

la nomenclature est tardive par rapport au phénomène et qu'elle pose problème, car le terme « querelle » n'est pas transparent. Il existe d'ailleurs des alternatives à cette expression, à savoir « la querelle des sexes » ou « la controverse des sexes ». Le terme « querelle » signifie « cause », et pouvait être employé dans les procès : il s'agissait donc de défendre la cause des femmes. Il devient ensuite l'équivalent de « dispute » ou « controverse ». Le mot finit par être laissé de côté au profit d'« apologie » ou de « défense » : « le terme “querelle des Femmes” est plutôt rare chez les auteurs de cette controverse, qui lui préfèrent d'autres lexèmes tels que “controverse”, “dispute”, “combat”, “grief” » (Zimmermann, 1999 : n. p.). Pourtant, Geneviève Fraisse (Fraisse, 2001 : 311-324) y voit un véritable support pour définir des catégories correspondant à trois époques différentes, caractérisées par trois termes, les trois perdurant aux périodes suivantes : « querelle », « procès », et « controverse ». La querelle correspond à l'époque où l'égalité est une idée ou une utopie (en tout cas « l'impossible »), c'est-à-dire pendant la première modernité ; le procès, c'est celui de l'inégalité, à un moment où l'égalité est devenue un principe, pendant et après la Révolution française : des aspirations concrètes sont possibles ; la controverse est la modalité actuelle de la question de la différence des sexes, dans un monde où on ne conteste plus la fin – l'égalité – mais les moyens (par exemple, la parité).

« Querelle », « controverse », « défense », « grief »... Ces mots sont en tout cas du vocabulaire juridique, tandis que « combat » et « défense » sont suffisamment ambigus pour avoir trait à la fois au monde juridique et à l'action armée⁴. L'apparition de nombreux « champions » dans les textes de la Querelle des femmes est significative d'une écriture substitutive du duel voire d'une bataille : Martin Le Franc réactive la Querelle en suspens après Christine de Pizan grâce à un livre intitulé *Le Champion des Dames* (c. 1441), terme qui se trouvait chez son illustre prédécesseuse. La littérature polémiste est remplie de forts qui se construisent pour défendre les dames assiégées par les Malebouche, de champions et d'avocats qui défont leurs adversaires par les armes ou par la parole. Certes, les traités de la Querelle des femmes ont usé de nombreux genres, cela a été souligné : les débats portés par des personnages antagonistes, qu'ils soient allégoriques ou qu'ils renvoient à une réalité (auto)biographique, côtoient des traités argumentatifs uniquement à charge ou uniquement favorables présentés comme des sommes, comme c'est le cas chez Henri Corneille Agrippa, dont le livre a connu une diffusion et une longévité exceptionnelles. La structure éristique est cependant fréquente, voire majoritaire : Ruth Kelso relève que c'est le cas dans le corpus italien, friand des dialogues. Ils émanent d'un certain type de tradition discursive, celui de la controverse et du débat. Ce type de production remonte à l'Antiquité⁵, de même qu'une éducation fondée sur les débats *pro et contra*, dans lesquels on faisait volontiers usage de sujets farfelus. Mais plusieurs éléments montrent que les choses ont changé à l'aube de la Renaissance : tout d'abord, comme le souligne Éliane Viennot, avant l'émergence de la Querelle des femmes, un consensus misogyne est confortablement installé. C'est-à-dire que, selon elle, on ne remet pas véritablement en cause l'inégalité entre les femmes et les hommes (Viennot, 2013). Bien sûr, il y a eu des voix pour questionner la nature des femmes et leur place dans la société bien avant la Renaissance⁶. Cependant, pour reprendre les termes de Geneviève Fraisse (Fraisse, 2001 : 11-16 et 311-312), l'« idée » d'égalité n'était alors pas un horizon de la pensée, même si cet horizon ressort de l'utopie lors de la première modernité. Ensuite, un nouveau type de pensée émerge, grâce à des

<https://www.elianeviennot.fr/Articles/Querelle1-intro.html>

⁴ Dans le passage qui suit, nous reprenons de façon synthétique les conclusions que nous avons proposées, avec Fanny Oudin, sur la question (Debrosse et Oudin, 2012).

⁵ Où l'on peut trouver déjà des traités sur la nature et la valeur des femmes, dont voici quelques exemples : plutôt à charge, Sémonide d'Amorgos (*Sur les femmes*) ; favorables : Clément d'Alexandrie (*Stromates*) et Plutarque (*Conduites méritoires des femmes*) ; en faveur d'un groupe et défaveur d'un autre, Tatién (*Oratio ad Graecos*).

⁶ On a même pu parler de « féminisme » pour désigner certains de ces phénomènes dans l'Athènes du ^ve siècle avant Jésus-Christ, cf. le titre du célèbre article de Robert Flacelière, « Le féminisme dans l'ancienne Athènes » (1971).

bouleversements politico-sociaux, et s'incarne dans son genre de prédilection : le débat. Laëtitia Tabard (Tabard, 2012), a montré que, prisé à la fin du Moyen Âge et se détachant des autres formes de dispute, il monte en puissance car il porte un rapport nouveau au savoir dans lequel le lecteur-juge est au centre, cerné par la relativité des points de vue. Émergent de nouvelles formes d'écriture du débat, au service de la poussée sociale de catégories de populations cherchant à gagner en importance et à se faire entendre sans faire partie des clercs ni des chevaliers. La lettre devient « un moyen pour le poète vernaculaire de conquérir à la fois un mode d'expression jusqu'alors réservé au latin et une dignité, un honneur équivalent à celui du chevalier » (Fanny Oudin, in Debrosse et Oudin, 2012). Les premiers échanges polémiques entre Christine de Pizan et Pierre Col, coup d'envoi de la Querelle, sont épistolaires. Pour les femmes en particulier, la lettre en latin mais surtout en langue vernaculaire permet de se saisir du débat sans s'exposer de façon directe, puisque la parole est différée et que la lettre est à mi-chemin entre le public et le privé : c'est peut-être la raison pour laquelle Christine de Pizan puis, dans les années 1540, Hélienne de Crenne, avec ses *Épistres familières et invectives de ma dame Helienne, composées par icelle dame de Crenne* (Paris, Denis Janot, 1539), et Marie Dentière, avec son *Epistre tres utile, faicte ey composee par une femme chrestienne de Tornay, envoyee a la Royne de Navarre sœur du Roy de France, Contre les Turcz, Iuifz, Infideles, faulx chrestiens, Anabaptistes, et Lutheriens* (Genève, Jean Gérard, 1539), celles que l'on considère comme les trois premières polémistes femmes de la Querelle avant les années 1570, utilisent ce moyen d'expression de façon plus ou moins lâche. Christine de Pizan, comme l'une de ses armes pour défendre les femmes, parmi un arsenal plus vaste (dont des traités, dont la rédaction est postérieure). Hélienne de Crenne, en demi-teinte, puisqu'elle utilise un pseudonyme (il s'agit de Marguerite Briet) et qu'elle traite de l'excellence des femmes en passant, parmi une correspondance abordant d'autres sujets⁷. Quant à la réformée et réformatrice Marie Dentière, son féminisme était, pense-t-on, théologique, et d'ailleurs, comme chez Hélienne de Crenne, seule une partie de son ouvrage pose la question de l'égalité des femmes – et surtout en termes de capacité pour comprendre les écritures. On peut ajouter que la question de l'écriture des femmes dans le domaine religieux et théologique est de toute façon très différente de celle des autrices profanes : elle y est parfois plus accessible et aisée, et permet d'aborder la question de la nature et de la place des femmes⁸. Isotta Nogarola, dans son traité *De pari aut impari Evae atque Adae peccato* (1451), fait porter la responsabilité du péché originel sur Adam plutôt que sur Ève, ce qui est un signe précoce des remous de la Querelle, qui cherche à réhabiliter les femmes en diachronie et en synchronie⁹. Bien plus, Nogarola se figure dans le livre en train de controverser avec Ludovico Foscarini. Comme dans le cas de Christine de Pizan, l'écriture du livre semble procéder d'un débat tenu dans la réalité : on a émis l'hypothèse qu'il avait eu lieu par échange de lettres, ce qui correspondrait à la situation de Pizan et rejoindrait nos analyses sur cet épisode de la Querelle, ou en direct, au sein d'une *disputatio* – ce qui serait une première, aucune femme n'ayant investi ce champ auparavant – configuration possible mais qui ne fait pas consensus (Chouinard, McConaughy, Medeiros Ramos et Noël, 2021 : 324-325). L'échange épistolaire ouvre la voie aux discussions entre hommes et femmes sur la question de la nature et de la place de ces dernières : celui qui eut lieu entre Battista Malatesta et Leonardo Bruni sur l'éducation à leur accorder (*De studiis et litteris*, 1424) est le premier sur ce sujet entre

⁷ Finalement, ce sont les quatre premières épîtres invectives qui portent sur la question des femmes, et même plus spécialement la deuxième (attaque contre le sexe féminin, étant affichée comme émanant de son mari), la troisième (en réponse à la deuxième) et la quatrième. Elles constituent un mini-traité dialogique.

⁸ À paraître, dir. CLÉMENT Michèle, GARNIER Isabelle et KRAWCZYK Dariusz, *L'Autorité de la parole spirituelle féminine en Français au XVI^e siècle*.

⁹ Même si la réhabilitation est moins complète que chez Pizan ou Crenne, puisqu'Ève est déresponsabilisée par sa faiblesse intrinsèque (ce qui laisse la porte ouverte à l'idée d'une inégalité fondamentale entre les sexes, que récuse Pizan).

une femme et un homme. En fait, les motifs proto-féministes émaillent les correspondances féminines qui nous sont parvenues, même s'ils n'en sont pas le sujet principal, comme dans celle de Veronica Franco, à la fin du XVI^e siècle (Manca, 2016 ; lettres publiées en 1580), ou encore celle de Laura Cereta un siècle avant elle (*Epistolae familiares*, 1488, circulation sous forme manuscrite jusqu'au XVII^e siècle). On peut même noter l'usage de l'épistolaire comme prétexte pour s'exprimer sur le sujet, sans qu'un échange ait eu lieu dans la réalité : Isabella Andreini produit une correspondance fictive dans laquelle les thèmes proto-féministes abondent (*Lettere della signora Isabella Andreini*, publication posthume en 1607).

Il faut attendre le dernier quart du XVI^e siècle, alors que la Querelle sévit depuis longtemps déjà, pour qu'apparaissent les premiers traités-somme ou traités-débat écrits par des femmes, le premier, celui de Marie de Romieu, étant une traduction de Landi et une reprise d'Estienne – c'est-à-dire que la voix féminine est médiatisée par des autorités masculines¹⁰. En Italie, il faut attendre encore un peu plus longtemps pour les voir apparaître, plus ou moins entourés d'une narration fictionnelle comme chez Christine de Pizan, sous la plume de Moderata Fonte et de Lucrezia Marinella en 1600.

En fait, les genres que les femmes utilisent dans la Querelle sont longtemps différents de ceux des hommes, même s'il y a des recoupements. Si la forme du dialogue (Castiglione et beaucoup d'autres), celle de la liste de questions et réponses (Ortensio Landi), de l'allégorie mettant en scène un champion (Martin Le Franc), ou encore celle de la somme (Henri Corneille Agrippa, *De Nobilitate et praecellentia foeminei sexus*, Anvers, 1529) sont appréciées chez les hommes, chez les femmes on trouve plutôt des formes mixtes dans un premier temps : Pizan, Crenne et Dentièrre (et d'autres) recourent à l'épistolaire, et Pizan en particulier à l'allégorie qui s'enracine dans le rêve (*Le Livre de la Cité des Dames*, 1403). Il y a des passerelles : François de Billon (*Le Fort inexpugnable du sexe féminin*, 1555) reprend à Christine de Pizan l'idée de la cité ou du fort à construire et à défendre, et Martin Le Franc celle du champion des dames, tandis qu'un cadre allégorique existe chez Christine de Pizan comme chez les auteurs masculins – ces derniers usant moins du rêve sans doute. Mais ces passerelles ne sont guère solides dans un premier temps. Ce sont les hommes qui s'occupent de théorisation par dialogues, sommes etc., tout en dédaignant justement la forme épistolaire – qu'ils peuvent employer néanmoins pour parler de la nature et de la place des femmes par endroits dans une correspondance, mais là n'est pas le sujet de l'ensemble de l'échange comme dans le cas de Christine de Pizan. Les Italiennes pourtant, dans la foulée de Vittoria Colonna (1538), investissent massivement le champ littéraire (Tullia d'Aragona (1547), Isabella di Morra (1552), Veronica Gambara (1553), Gaspara Stampa (1554), Chiara Matraini (1555), Laura Battiferri (1560), Veronica Franco (1576)). Selon Carlo Dionisotti (Dionisotti, 1967 : 238-239), les femmes apparaissent comme un groupe pour la première fois dans les années 1530 en Italie et, même, elles n'ont été considérées en groupe qu'au XVI^e siècle : « *Soltanto nelle letteratura del medio Cinquecento le donne fanno gruppo. Non primo né poi* ». Pour Carla Pelizzari, « *nella letteratura del medio Cinquecento le donne fanno gruppo; è in questo periodo che si fonda la coscienza moderna della donna*¹¹ » (Pelizzari, 2008 : 24). Si les positions de C. Dionisotti ont été nuancées, il reste que le phénomène de cette éclosion ne peut que surprendre par son caractère de feu de paille (Piéjus, 1994 : 79). Parfois même, les autrices font preuve d'une grande liberté auctoriale. Pourtant, leur silence dans la Querelle est frappant, à quelques exceptions près : les femmes et en particulier les autrices apparaissent comme formant un groupe « spécifique » (sur le terme, voir Planté, 2015 : 45 et 183) au même moment, mais ces deux sphères ne se recoupent pas :

¹⁰ Marie de Romieu, *Discours que l'excellence de la femme surpasse celle de l'homme*, 1581 ; Jacqueline de Miremont, *L'Apologie pour les Dames*, 1602. Marie de Gournay, Charlotte de Brachart, auxquelles on peut joindre Nicole Estienne et les dames Des Roches.

¹¹ « Dans la littérature du milieu du XVI^e siècle, les femmes constituent un groupe. C'est à cette période que naît la conscience moderne de la femme ».

les autrices ne sont pas résolument polémistes, ce qui n'empêche qu'elles portent souvent des propos favorables à leur sexe, que ce soit dans des œuvres poétiques ou en prose. Ainsi, sans entrer de façon frontale dans la controverse, elles y font souvent allusion – Louise Labé qui en appelle aux Dames, etc. Ces petites touches ont probablement ouvert la porte aux ouvrages polémiques féminins des décennies suivantes.

Outre l'épistolaire, il est un genre qui a beaucoup alluvionné la Querelle et qui a permis aux femmes de s'exprimer sous forme de traités : c'est la littérature portant sur la nature de l'amour. La réhabilitation de l'amour entraîne celle des femmes, même si ça n'est pas celle-ci qui est au cœur de l'ouvrage. Ainsi, les motifs de la Querelle y sont abordés par le biais d'un sujet particulier, sans le systématisme qu'on peut voir chez Pizan, mais le cas semble révélateur de l'importance de certains genres littéraires dans les prémices féminines de la Querelle. L'ouvrage de Tullia d'Aragona (*Dialogo della infinità di amor*, 1547), récemment arrivée à Florence, portant sur l'amour et le mariage, est un véritable traité dialogique, produit par une autrice, et mettant en scène Tullia elle-même dans un rôle très actif. Louise Labé, dans son *Débat de Folie et d'Amour* (1555), propose à son tour une réflexion sur le sujet, en la portant dans la bouche de personnages masculin (Amour) et féminin (Folie), et sous forme de débat, comme le titre l'indique. Dialogue et débat sont investis par les femmes lorsqu'il s'agit de parler d'amour... donc des femmes et de leur rôle, par extension.

Cette latence et cette prudence des femmes à propos d'elles-mêmes s'expliquent sans doute par différents facteurs. De fait, les femmes, pour qui il n'est pas évident de prendre la parole tout court, ne sont surtout pas censées prendre la parole *contre* les hommes, en France et en Italie aux XVI^e et XVII^e siècles. Leur rôle, comme l'a souligné Ruth Kelso en son temps, consistait à porter des enfants et se bornait à l'économie de la maison, car leur constitution délicate et leur douceur les prédisposent à rester dans la sphère domestique. Ce discours sur la nature des femmes tient jusqu'à la fin du XVII^e siècle au moins. Le point de rupture est à chercher chez Poulain de la Barre (1673), ainsi que le résume Guyonne Leduc citant Linda Timmermans : « certains auteurs, telle Marie de Gournay, s'opposaient à la coutume mais “pas encore aux préjugés des doctes” : “il appartenait à un féministe cartésien de reconnaître dans le savoir lui-même – le savoir aristotélicien – une forme de tradition” » (Leduc, 2013 : 39). Poulain de la Barre détracte Aristote en retenant « la conception cartésienne de l'homme, qui repose sur le dualisme de l'âme et du corps, opposée à celle d'Aristote, fondée sur les tempéraments », et l'idée de « corps-machine », qui implique le postulat de l'« indépendance de la pensée vis-à-vis des conditions physiques de la sexualité ». Il défend le point de vue que les corps masculins et féminins comportent les mêmes rouages, hormis pour ce qui concerne la reproduction. Avant lui, les postulats aristotéliciens (plus ou moins bien connus et distordus d'ailleurs) règnent avec le préjugé que « *tota mulier in utero* » (Leduc, 2013 : 37).

Ce discours sur la nature se double d'un discours social qui envisage les femmes... comme femmes, c'est-à-dire comme l'autre des hommes. Ruth Kelso souligne que le gentilhomme était comparé aux autres hommes d'autres classes sociales, afin de s'en distinguer davantage et que ses qualités ressortent par contraste ; il n'était pas du tout comparé à des femmes pour arriver au même but. Au rebours, les dames n'étaient pas comparées à d'autres femmes d'autres milieux sociaux, mais aux hommes seulement. Les « dames de palais » ne trouvent leur place que par rapport aux hommes (Kelso, 1978 : 33). Pourtant, on sait bien que la question du courtisan et de la noblesse était centrale au XVI^e siècle. Ce constat de Ruth Kelso est à nuancer certes, puisque Castiglione propose une partie entière sur la courtisane (Ricci, 2020), puisqu'on peut s'intéresser aux traités éducatifs destinés aux femmes qui abordent forcément la question, et que parfois des distinctions sont faites entre courtisanes et « dames de palais » par exemple. Cependant, un traité entier qui serait l'exact pendant du *Livre du Courtisan*, il n'en existe pas à notre connaissance. Cela importe : les femmes sont ainsi constamment « dans

une zone d'ombre, l'ombre des courtisans à qui la dame de palais ne sait jamais vraiment répondre et par rapport à qui seule une vague possibilité d'égalité semble donnée » (Ricci, 2020 : 415).

Cela peut nous amener à mettre en question l'idée que c'est surtout la conscience de leur infériorité (parce qu'elles n'ont pas eu accès aux mêmes études, connaissances, réseaux...) qui ont amené les femmes à longtemps préférer confier leur défense aux hommes. Il semble que leur silence ne soit pas si profond, comme le soulignait M. Zimmermann : l'histoire bruit de leurs protestations, parfois anonymes. En fait, il semble que le plus remarquable des silences ne soit pas celui des femmes, mais celui des hommes ! De manière ironique, il s'oppose à la parole des femmes, dans les premiers temps de la Querelle des femmes, et encore ensuite. Christine de Pizan engage une correspondance polémique avec trois hommes successivement : Jean de Montreuil, Pierre Col puis son frère, Gontier Col. Chacun se débarrasse du dialogue en le confiant à quelqu'un d'autre. Le malaise des opposants de Pizan, gênés de répondre à une femme, a été souligné. Il est loisible de rapprocher cette esquive masculine face à une attaque défensive féminine de l'attitude des Spartiates face aux Argiennes assiégées dans une ville dépourvue de ses hommes partis au combat en 494 avant Jésus-Christ : comme l'écrit Pausanias, οἱ Λακεδαιμόνιοι, φρονήσαντες ὡς καὶ διαφθείρασί σφισι τὰς γυναῖκας ἐπιφθόνως τὸ κατόρθωμα ἔξει καὶ σφαλεῖσι μετὰ ὀνειδῶν γενήσοιτο ἢ συμφορά, ὑπέικουσι ταῖς γυναῖξι¹². L'attitude des adversaires des femmes, toute en force quand il s'agit de s'opposer à un autre homme, mais toute en contorsions quand il s'agit de répondre à l'une d'entre elles, semble répondre à la même logique : à vaincre sans péril on triomphe sans gloire ; mais si l'on est vaincu, la honte est double ou triple ! Or, les duellistes savent bien qu'il y a péril et risque d'être vaincu lors d'une joute verbale. C'est peut-être bien la raison pour laquelle les femmes ne rencontrent pas d'adversaires. Quelques mentions de fuites, de silences ou de bâillonnements masculins apparaissent dans les ouvrages, en dehors du cas Pizan, et à travers plusieurs siècles. Moderata Fonte remarque dans le *Merito delle Donne* (Venise, 1600) que les femmes qu'elle met en scène dans son livre, réunies entre elles seules, peuvent enfin discuter « en toute simplicité et sans se soucier d'hommes qui pussent les réprimander ou les en empêcher » (Fonte, 2002 : 9). Chez Marie de Gournay, les hommes font moult gestes pour éviter de prendre langue avec une femme pourtant fort habile, et même plus habile qu'eux :

Eussent les dames ces puissants argumens de Carneades, il n'y a si chetif qui ne les rembarre avec approbation de la plupart des assistans, quand avec un souris seulement, ou quelque petit branslement de teste, son éloquence muette aura dit : C'est une femme qui parle. [...] J'en ay cogneu qui mesprisoient absolument les œuvres des femmes, sans se daigner amuser à les lire pour sçavoir de quelle estoffe elles sont, et sans se vouloir premièrement informer s'ils en pourroient faire eux-mesme qui meritassent que toute sorte de femmes les leussent (Grief des Dames, 1626¹³).

L'« éloquence muette » s'accompagne d'un refus de lire, voire d'un refus d'entendre. Les hommes perdent en effet soudainement l'ouïe chez Madeleine-Angélique de Gomez :

J'ai beau prendre la plus éclatante de mes voix, les hommes ne veulent point l'entendre, & refusent entierement de croire qu'un Ouvrage rempli de Morale, de Philosophie, & de Reflexions seules, puisse être de la composition d'une femme [...] ; & de là ils concluent, que le nom qui se voit à la tête du Livre, n'est pas celui de son veritable Auteur (Entretiens nocturnes de Mercure et de la Renommée au Jardin des Thuilleries, 1731, cité par Genieys-Kirk, 2013 :

¹² « les Lacédémoniens, considérant qu'une victoire remportée sur des femmes serait peu honorable pour eux, et qu'une défaite les couvrirait de honte, prirent le parti de se retirer » (Pausanias, 1992 : 2, 20, 8, 1-10, 6).

¹³ Cf. GOURNAY, Marie Le Jars de, *Œuvres complètes*, éd. Arnould Jean-Claude, Volume 1, Honoré Champion, 2002, p. 1075.

143).

Les femmes sont ainsi réduites au silence, mais font aussi face au silence et à l'évitement total. Inversement, la parole des hommes se déploie dans le silence presque complet des femmes, qui soutiennent leurs champions lors des dialogues mis en scène dans les traités. À leur tour de sourire et de branler du chef pour soutenir, cette fois, le héros/héraut du moment. Certes, on pourrait dire qu'un homme a tant de pouvoir qu'il n'a même pas besoin de parler pour balayer une femme. On peut aussi, en relevant le propos de Pausanias, dire qu'un tel pouvoir n'est finalement pas si solide aux yeux mêmes de celui qui le détient puisque, quand les stratégies de bâillonnement ne réussissent pas, les polémistes opposent leur propre silence, ce qui est une façon de rabaisser l'interlocutrice, mais aussi de fuir le débat possible.

Bien plus, dans *Le Livre du Courtisan*, la Duchesse et les autres femmes de l'assemblée ont beau être presque muette, elles sont le centre de la conversation et l'orientent, interdisant ou promouvant certains sujets¹⁴. Ceci nous amène à envisager les réactions des femmes dans cette querelle dans laquelle elles furent peu loquaces dans un premier temps, dans ce que l'on en sait à travers les anecdotes rapportées par la littérature – anecdotes peut-être montées en épingle, qui sait. Ruth Kelso est sans doute la première à poser la question et rapporte deux cas : en 1521, un Turinois aurait regretté son libelle contre le mariage face la froideur consécutive des femmes à son égard, tout comme un Ravennois et son Académie pour le même motif (anecdotes trouvées dans les ouvrages philogynes de François de Billon et de Bronzini respectivement) (Kelso, 1978 : 9). Dans un contexte germanique, à Cologne, un étudiant aurait été lynché par une foule de femmes furieuses de l'exposition sérieuse qu'il avait fait devant elles des thèses loufoques d'Acidalius Valens remettant en question l'humanité des femmes (Fleischer, 1981). Le malheureux aurait été achevé à coup de chaises par ses auditrices, ensuite acquittées lors de leur procès. Quant à Jean Le Fèvre de Repons (c. 1380), il explique la production d'un ouvrage en faveur des femmes par la nécessité de se racheter et d'apaiser leur colère consécutive à sa traduction des très misogynes *Lamentations de Mathéolus* (Viennot, 2013). Enfin, pour achever ce panorama a-historique, Christine de Pizan met en valeur la même colère de personnes de son sexe dans son premier ouvrage polémique, *l'Épître du Dieu Amour* (1399), où les femmes, faute de champion parmi les mortels, se tournent vers Cupidon pour les défendre. Éliane Viennot pense même que les auteurs philogynes ont fini par écrire en faveur des femmes à leur demande et sous leur pression, et non pas absolument de leur propre chef. Il est vrai, en tout cas, que nombre de grandes dames ont commandé des ouvrages et soutenu des auteurs philogynes, comme le montre le célèbre exemple d'Antoine Dufour, à qui Anne de Bretagne avait demandé son recueil de femmes illustres.

Les représentations rejoignent les *realia*, dans une certaine mesure. Les ouvrages généraux sur la nature et la place des femmes mettent rarement en scène des dialogues entre une femme et un homme, dans la première moitié du XVI^e siècle, au rebours de ce qui a lieu dans les fictions, du type de *l'Heptaméron*, où des protagonistes féminins discutent plus volontiers avec leurs homologues masculins semble-t-il¹⁵. Également, certains traités

¹⁴ Les chercheurs ont pu trouver dommage que certaines interventions féminines abrègent les propos trop philosophiques ou techniques des intervenants, ce qui marque leur infériorité en tout cas en termes d'éducation.

¹⁵ Il faudrait éviter de mélanger des genres qui ne peuvent réellement coïncider, même s'ils concourent à créer un réseau de représentations, où les femmes prennent une posture indépendante, bavarde (le mot est choisi à escient) et contestataire. *Le Décaméron* présente un exemple d'une disputante intéressante dans la nouvelle 7 de la journée 6 : une femme adultère se fait relaxer après un procès où elle se défend avec hardiesse et habileté, l'adultère étant reconnu mais décriminalisé. Dans les ouvrages comiques, il arrive souvent que des femmes tiennent tête à des interlocuteurs masculins (la servante face à son maître, par exemple). Le théâtre permet naturellement l'expression de personnages féminins. Aussi, il existe une vieille tradition masculine égrillarde du dialogue féminin, où un personnage plus âgé et expérimenté délivre ses conseils à une protagoniste jeune et naïve (comme dans *le Dialogue des courtisanes* de l'Arétin). Cependant, cette tradition n'est pas sans force d'engagement et réflexion critique,

périphériques de la question centrale de la nature et de la place des femmes proposent davantage de protagonistes féminins lors de conversations plus ou moins vives. Les dialogues sur l'amour entrent largement dans cette catégorie et il convient de leur accorder à nouveau la place singulière qui leur revient. Ils mettent en scène soit des devisants réels, soit des allégories. Tullia d'Aragona, dans son traité sur l'amour, choisit de présenter un personnage féminin assimilé à l'autrice elle-même en pleine discussion avec deux personnages masculins, représentant Benedetto Varchi et Lattanzio Benucci. Elle est aussi été mise en scène dans le *Dialogo d'Amore* de Sperone Speroni (Venise, 1542), comme l'un des trois acteurs du débat. Louise Labé, tout comme Léon l'Hébreu, dans ses *Dialoghi d'amore* (1535), font converser des personnages totalement fictifs (Folie et Amour chez Labé, Philon et Sophia, surnom qui réfère bien sûr à la sagesse et qui ne recouvre pas à première vue personne, chez L'Hébreu). Certes, les effets de réels qui nourrissent les textes illustrent la potentialité qu'il y en ait eu quelqu'un derrière l'allégorie, mais rien n'est moins sûr. Dans ces dialogues, il arrive que les figures masculines soient convaincues, peu ou prou, bon gré mal gré.

Pour ce qui est des ouvrages de la Querelle qui envisagent de façon globale la question féminine, des exemples comparables semblent plus rares et moins anciens. Si on quitte un instant les corpus italo-français, il existe un colloque, un dialogue fictif entre un père abbé et une femme instruite, écrit par Érasme (1524) : la femme instruite tient visiblement la dragée haute à l'abbé, vain et bête, pour les raisons idéologiques qu'on peut bien deviner. Cependant, ce court texte propose avant tout une vive controverse sur le bien-fondé d'éduquer les femmes. Giambattista Gelli, dans son ouvrage serio-comique *La Circe* (1549), retient davantage l'attention : il consacre un chapitre à un débat entre Ulysse et une biche, ancienne humaine transformée par Circé, sur les femmes et leur place dans la société, véritable modèle réduit de traité philogyne (Debrosse, 2020). La biche refuse de retrouver sa forme humaine, au motif que les femelles sont plus libres que les femmes. Dans ces deux ouvrages polémiques écrits par des hommes¹⁶, les personnages féminins l'emportent sur un adversaire qui croyait que la victoire serait facile. La déconfiture masculine s'accompagne de remarques sexistes sur les femmes qui veulent avoir le dernier mot et qui sont désagréables et d'une mauvaise grâce flagrante devant la déculottée qui leur est administrée. Les hommes refusent de convenir de la fragilité de leurs préjugés, malgré les arguments évidemment écrasants de leurs interlocutrices – pourtant, les colloques d'Érasme se concluent souvent par la découverte d'un accord. Dans les deux cas, les protagonistes masculins s'appuient surtout sur l'ordre social et la nécessité de le maintenir, inconciliable avec toute remise en question du statut des femmes et des hommes. Hélienne de Crenne, cachée derrière un pseudonyme qui en fait un personnage, polémique avec son mari¹⁷, si bien qu'une voix féminine et une voix masculine entrent en conflit et s'entrecroisent, de façon différée il est vrai, puisque le cadre est épistolaire. L'absence d'immédiateté et le filtre de la publication d'une correspondance ne permettent pas de montrer le correspondant masculin de la même façon qu'un personnage fictif – hésitant, gêné, irrité d'être défait, mais campant sur ses positions malgré l'évidence. Enfin, il existe à ma connaissance un ouvrage dans lequel la femme finit par convaincre l'homme, qui se mue en fervent défenseur des femmes : c'est, bien plus tard, dans les *Entretiens nocturnes* de Madeleine-Angélique de Gomez. Renommée finit par convaincre Mercure, qui se fait à son tour défenseur des femmes. Mais quand on sait que par ailleurs Gomez remarque que les hommes ne l'écoutent pas, on ne s'étonne guère que le débat

tandis qu'elle a pu être récupérée par des femmes : une traduction française de *La Raffaella* de Piccolomini, attribuée par hypothèse à Marie de Gournay atténue ses aspects légers et théâtraux et accentue ses propos proto-féministes (cf. PICCOLOMINI Alessandro, *La Raffaëlle*, éd. et trad. Blanc-Sanchez Mireille, Grenoble, UGA éditions, « Paroles d'ailleurs », 2000, p. 157-170).

¹⁶ Cela ne signifie pas qu'ils ne sont pas philogynes, bien entendu. Les marques de leur sympathie à l'égard des femmes sont au contraire patentes.

¹⁷ Et Hellenot, qu'on n'entend pas.

mixte soit placé sur le plan de l'allégorie. Le débat a lieu entre personnages légendaires, allégoriques ou émanant de la métaphysique catholique, comme la biche chez Gelli, ou comme Ève chez Isotta Nogarola (qui aborde la question des femmes par un angle précis). Peut-être est-ce aussi pour cette raison que les autrices s'emparent rarement du genre du débat qui nourrit la Querelle.

En fait, les femmes qui écrivent des traités en forme de dialogue ont créé un type de débat qui n'existe pas dans la production masculine : un dialogue entre femmes. C'est-à-dire que majoritairement, au début de la Querelle des femmes, les auteurs se mettent en scène ou mettent des hommes en scène, tandis que les autrices choisissent des représentations féminines, et entièrement féminines. Cela a été souligné pour Moderata Fonte, dont le *Merito delle Donne* regroupe quelques discutantes, heureuses de pouvoir parler librement, sans interlocuteur masculin. Christine de Pizan se représente dans le *Livre de la Cité des Dames* en train de parler avec Raison, l'allégorie et le personnage autobiographique étant deux femmes présentées comme telles. Des auteurs de traités philogynes auraient pu également imaginer une discussion entre femmes. Après tout, cela existe dans d'autres genres (dialogue de courtisanes, répliques théâtrales...).

Il resterait pour finir à comparer les arguments des femmes et ceux des hommes dans leurs traités respectifs. À défaut de proposer une véritable typologie, qui reste à faire, nous nous contenterons de suggestions. La plupart des arguments sont similaires, puisque de toute façon la recherche n'a pas manqué de souligner l'aspect très répétitif des traités issus de la Querelle. Néanmoins, certains semblent exister avant tout dans les ouvrages féminins. En voici trois :

- le reproche fait aux hommes de défendre les femmes seulement pour se glorifier eux-mêmes. Il pourrait être mis en parallèle de celui qui prétend que les hommes veulent défendre les femmes seulement pour les séduire – invisible dans les corpus féminins, mais bien présent dans les corpus masculins. Laura Terracina, dans son *Discorso sopra il principio di tutti i canti d'Orlando furioso* (1549), relaye un discours favorable aux femmes présent chez l'Arioste mais elle l'infléchit notablement. Par exemple, lorsque l'Arioste dit que la jalousie des hommes du passé a invisibilisé (dirions-nous aujourd'hui) les actions et œuvres des femmes, mais que les temps ont changé, Terracina répond qu'il n'en est rien et que les hommes écrivent pour leur propre gloire tout en prétendant louer les femmes et leurs œuvres – et même, qu'ils se rendent célèbres grâce à leurs écrits en faveur des femmes.
- les discours misogames féminins, qui prennent le contre-pied des ouvrages misogames masculins, et qui remplacent peut-être les traités contre les hommes, inexistantes (au rebours des traités contre les femmes). Les discours misandres sont toujours très limités dans les textes produits par des auteurs et par des autrices, et en filigrane des propos philogynes : certains choisissent par endroits de dénigrer les hommes pour prouver que les femmes, par contraste, sont supérieures. Pourtant, la figure du monde inversé est fréquente dans les écrits de la Querelle, où l'on imagine les femmes gouverner le monde et les hommes soumis. Il faut croire que les inversions ne pouvaient pas aller trop loin ou s'appliquer à tous les objets, et que les traités contre les femmes ne pouvaient avoir en miroir des traités contre les hommes ;
- les conseils entre femmes ou les remarques sur les autres femmes, lisibles chez Moderata Fonte ou chez Christine de Pizan. Ils ont une autre tonalité que les conseils des hommes (comme l'Arioste) aux femmes. Notamment, chez certaines autrices on lit le découragement face à la malveillance d'autres femmes, qui tiennent à conserver l'ordre social et à jouer d'armes attribuées aux personnes de leur sexe pour s'y faire une bonne place. Il ne me semble pas que de tels discours, dans cette tonalité (amertume et sentiment de trahison) soient si visibles chez les ennemis des femmes, qui ne manquent

pourtant pas de rappeler à longueur de pages le caractère retors du sexe féminin. Inversement, les dames du *Merito delle Donne* trouvent une écoute et un soutien inédit auprès des autres, et particulièrement de la savante Corinna. L'entraide semble le maître-mot.

Les premières autrices à se lancer dans la Querelle semblent endosser la cause des femmes dans un certain nombre d'ouvrages qui ne sont pas des traités à proprement parler. Cela vient ensuite, en quantités importantes. Cependant, les premiers pas des femmes dans la controverse sont prudents et empruntent des genres littéraires obliques (épistolaire, allégorique, traduction ou adaptation d'un discours masculin...). Il est possible que les multiples références aux débats de la Querelle visibles dans des œuvres féminines dont ils n'étaient pas le sujet principal aient conduit les générations de la fin du XVI^e siècle à oser produire une parole polémique et théorique propre et frontale. Les modifications de la société en sont en tout cas le ferment.

Bibliographie sélective :

- ANGENOT Marc, *Les Champions des femmes*, 1977.
- CHOUINARD Isabelle, MCCONAUGHEY Zoe, MEDEIROS RAMOS Aline et NOËL Roxane, *Women's Perspectives on Ancient and Medieval Philosophy*, Springer Nature, 2021.
- DEBROSSE Anne,
- « Circé et la Biche. Des femmes contre Ulysse dans le dialogue serio-comique de Giambattista Gelli (1549) », *Seizième Siècle*, n. 16, 2020, p. 127-138.
 - Avec OUDIN Fanny, « Christine de Pizan, de la Querelle du Roman de la Rose à la Querelle des Femmes », séance du séminaire « Chorea » consacré au « Duel », 2 juin 2012 (<http://cornucopia16.com/blog/2014/01/20/compte-rendu-de-la-neuvieme-et-derniere-seance-de-chorea/>)
- DIONISOTTI Carlo, « La Letteratura italiana nell'età del Concilio di Trento », dans *Geografia e storia della letteratura italiana*, Torino, Einaudi, 1967, p. 238-239.
- DUBOIS-NAYT Armel, DUFOURNAUD Nicole et PAUPERT Anne (dir.), *Revisiter la « Querelle des femmes ». Discours sur l'égalité/inégalité des sexes, de 1400 à 1600*, PUSE, « l'école du genre », 2013.
- FLEISCHER Manfred P., « “Are Women Human?” The Debate of 1595 between Valens Acidalius and Simon Gediccus », *The Sixteenth Century Journal*, XII, n. 2, 1981, p. 107-120.
- GENIEYS-KIRK Séverine, « “J'ai beau prendre la plus éclatante de mes voix, les hommes ne veulent point l'entendre” : Madeleine-Angélique de Gomez, une militante oubliée », in dir. Haase-Dubosc Danielle et Henneau Marie-Élisabeth, *Revisiter la « querelle des femmes », Discours sur l'égalité/inégalité des sexes, de 1600 à 1750*, Publications de l'université de Saint-Étienne, coll. « L'école du genre », nouvelles recherches n. 9, 2013, p. 139-149.
- HAASE-DUBOSC Danielle et HENNEAU Marie-Élisabeth (dir.), *Revisiter la « Querelle des femmes ». Discours sur l'égalité/inégalité des sexes, de 1600 à 1750*, PUSE, « l'école du genre », 2013.
- FRAISSE Geneviève, *La Controverse des sexes*, Paris, PUF, « Quadrige », 2001.
- KELSO Ruth, *Doctrine for the Lady of the Renaissance*, [1956] 1978.
- KING Margaret L., « La femme de la Renaissance », in dir. Garin Eugenio, *L'homme de la Renaissance*, Paris, Points Seuil, 1990, p. 289-343.
- LEDUC Guyonne, « De la “belle question” à la démarche cartésienne de l'Égalité des deux sexes : la spécificité novatrice des idées préféministes de Poulain de la Barre, de leur publication inconnue (1673) à leur retour incognito d'Angleterre (1749-1751) », in dir. Haase-Dubosc Danielle et Henneau Marie-Élisabeth, *Revisiter la « querelle des femmes », Discours sur l'égalité/inégalité des sexes, de 1600 à 1750*, Publications de l'université de Saint-Étienne, coll. « L'école du genre », nouvelles recherches n. 9, 2013, p. 31-44.
- MANCA Valentina, « Da donna di piacere a donna di lettere: la retorica epistolare al servizio del discorso proto-femminista di Veronica Franco », *Il Campiello*, 1, 2016, p. 63-87.
- MATHIEU-CASTELLANI Gisèle, *La Quenouille et la lyre*, Paris, José Corti, 1998.
- PAUSANIAS : *Description de la Grèce*, éd. Casevitz Michel, Pouilloux Jean et Chamoux François, Paris, Belles Lettres, C.U.F., à partir de 1992 [c. 160-180].
- PELIZZARI Carla, *Gaspara Stampa e Louise Labé: la poesia femminile in Italia e in Francia nel Rinascimento*, Torino, l'Harmattan Italia, 2008.
- PIÉJUS Marie-Françoise, « La création au féminin dans le discours de quelques poétesses du XVI^e siècle » in dir. Budor Dominique, *Dire la création. La culture italienne entre poétique et poïétique*, Presses universitaires de Lille, 1994, p. 79-90.
- PLANTÉ Christine, *La petite sœur de Balzac. Essai sur la femme auteur*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2015 [1989].
- RICCI Maria Teresa, « Courtisanes et dames de palais : les “exemples aussi lointains” (“ma io non voglio cercare le cose tanto lontane”) », in dir. Cuny Diane, Ferrara Sabrina et Pouderon Bernard, *Les femmes illustres de l'Antiquité grecque au miroir des Modernes (XIV^e-XVI^e siècles)*, Beauchesne, coll. « Christophe Plantin », 2020, p. 413-426.
- TABARD Laëtitia, « *Bien assailli, bien deffendu* ». *Le genre du débat dans la littérature française de la fin du Moyen Âge*, thèse de doctorat soutenue le 10 mars 2012 (Sorbonne Université).
- TIMMERMANS Linda, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715). Un débat d'idées de saint François de Sales à la marquise de Lambert*, Paris, H. Champion, 1993, rééd. Champion Classiques, 2005.
- VIENNOT Éliane
- dir., avec PELLEGRIN Nicole, *Revisiter la « Querelle des femmes ». Discours sur l'égalité/inégalité des sexes, de 1750 aux lendemains de la Révolution*, PUSE, « l'école du genre », 2102.
 - « Champions des dames et misogynies : les enjeux d'un combat frontal, à l'aube des temps modernes (France, 1380-1530) », in dir. Viennot Éliane et Rochefort Florence *L'Engagement des hommes pour*

l'égalité des sexes (XIV^e-XXI^e siècle), Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, coll. « L'école du genre », 2013, p. 21-36.

– <https://www.elianeviennot.fr/Articles/Querelle1-intro.html>

ZIMMERMANN Margarete, *Querelle des Femmes, querelles du livre*, in dir. de Courcelles Dominique et Val Julian Carmen, *Des femmes et des livres : France et Espagne, XIV^e-XVII^e siècles*, Paris, Publications de l'École nationale des chartes, 1999, p. 79-94. Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/enc/1000>>.